Boulevard du Général de Gaulle

PLU révisé arrêté en date du 15 octobre 2018 par délibération du Conseil Municipal



## LEGENDE

UBpm Limite de zone

Polygones d'implantation des surélévations ou constructions

Hauteur possible en cas de surélévations ou constructions

Maintien du gabarit obligatoire

Façade à maintenir

Soubassement à maintenir (rez-de-chaussée)

Cour à maintenir et à mettre en valeur

Révision du PLU

6.Plan de zonage n°3

